

Le 19 octobre 2007

Confrères et consœurs,

Au nom de l'Exécutif national, c'est avec plaisir que j'annonce que le 14<sup>e</sup> (quatorzième) congrès triennal de l'Union canadienne des employés des transports (UCET) aura lieu à Toronto (Ontario) au Hilton Toronto du 5 au 8 octobre 2008.

Vous trouverez ci-joint une trousse d'information incluant les renseignements expliquant le thème du congrès, les résolutions soumises, des suggestions comment les membres peuvent participer au congrès et une liste de dates importantes.

Je vous encourage de vous reporter à l'article 9 des statuts de l'UCET régissant tous les congrès triennaux.

Nous sommes convaincus que cette année de congrès sera des plus intéressantes. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre vice-président régional ou avec le Bureau national.

Solidairement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Wing', written in a cursive style.

Le Président national  
Michael Wing

Pièces jointes :

- trousse d'information du colloque
- dates à retenir
- formulaire de soumission des résolutions au congrès

**Le 14e congrès triennal de l'UCET  
Du 5 au 8 octobre 2008  
L'hôtel Hilton Toronto  
Toronto (Ontario)**

**Trousse d'information**

## LIEU ET DATE DU CONGRÈS

**Hilton, Toronto**

145, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2L2

Du 5 au 8 octobre 2008

## DATES IMPORTANTES

Veillez trouver ci-joint une liste de dates importantes. Veuillez également noter les délais de soumission des résolutions et des noms des délégués, suppléants et observateurs au Bureau national. Les renseignements concernant l'accréditation des délégués suivra au début de l'année prochaine.

## RÉSOLUTIONS SOUMISES AU CONGRÈS

Les résolutions doivent être transmises au Bureau national à la fois par voie électronique et en format papier et porter une signature valide. Vous trouverez la version électronique du formulaire de résolution sur notre site Web <http://www.ucte.com/>; le document rempli doit être envoyé à Lira Buschman à l'adresse [buschml@psac-afpc.com](mailto:buschml@psac-afpc.com).

Nous vous prions de nous transmettre vos résolutions dès que possible puisqu'il faudra un certain délai pour les préparer et les transmettre aux Comités des résolutions du congrès pour leurs rencontres qui doivent avoir lieu à Ottawa en mai 2008. Les résolutions à soumettre au 14<sup>e</sup> congrès triennal doivent parvenir au Bureau national **au plus tard le 30 janvier 2008**. Toutes celles qui arriveront après cette date seront considérées comme des résolutions tardives.

Une assemblée générale des membres devra être convoquée pour recevoir et ratifier toutes les résolutions. Veuillez remplir le certificat annexé et le renvoyer au Bureau national avec les résolutions soumises par votre section locale. Les résolutions qui ne seront pas accompagnées de ce certificat ne pourront être versées au cahier des résolutions du congrès.

Pour la préparation des résolutions, nous vous suggérons la procédure suivante :

- a) Appel aux membres pour les inviter à formuler des résolutions.
- b) Réunion de l'exécutif de la section locale et (ou) du comité des résolutions dûment constitué qui examine les résolutions reçues et en rédige d'autres éventuellement. Ces résolutions doivent être présentées pour ratification par les membres réunis en assemblée générale.
- c) Avant l'assemblée générale, affichage ou distribution de l'avis de convocation aux membres pour expliquer le but de la réunion.
- d) À l'assemblée, rapport de l'exécutif de la section locale ou du Comité des résolutions sur leurs recommandations. Ce rapport doit expliquer les motifs des décisions prises. Ces points dont l'objet d'un débat et d'un vote par les membres présents à l'assemblée. Les décisions sont acceptées à la majorité simple. L'exécutif de la section locale transmet ensuite à l'UCET celles qui ont été acceptées.
- e) **Les résolutions qui traitent de questions négociables ne seront pas acceptées, sauf celles qui portent sur la politique de négociation.**

Les sections locales ne doivent soumettre des documents d'information que pour les résolutions qui ne sont pas explicites quant à leur but. J'invite les sections locales à travailler avec leur vice-président régional si elles ont besoin d'aide pour la rédaction des résolutions.

## **RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

L'UCET s'est engagée à assumer sa part de la responsabilité collective en ce qui concerne l'environnement et, par conséquent, notre avenir.

Pour ce faire, l'Exécutif national a approuvé une réduction des effets de nos activités sur l'environnement (bilan de carbone). Tout le papier servant à la publication des documents du congrès est conforme aux exigences du Forest Stewardship Council (FSC). De plus, l'imprimeur qui produit ces documents est également certifié par le FSC.

D'autres mesures de réduction de notre bilan de carbone seront également prises pendant les travaux relatifs au congrès.

## THÈME DU CONGRÈS ET LOGO

Le thème du 14<sup>e</sup> congrès triennal est *célébrons le passé, le présent et l'avenir*. Pendant toute la durée du congrès, ce thème sera inséré à divers endroits, y compris dans le logo.

Notre logo reflète de nombreuses initiatives qui ont été entreprises à cette occasion. La couleur verte représente le progrès ainsi que la conscience écologique et environnementale. La feuille d'érable représente notre fierté d'être canadiens. Et enfin le bleu des lignes qui traversent ensemble le dessin circulaire vert représente la force du mouvement du syndicat à travers le temps et l'assurance avec laquelle il fait face à l'avenir.

### **Photos**

Nous faisons appel à votre aide pour rendre ce thème plus interactif et intéressant pour tous. L'UCET souhaite faire un montage vidéo célébrant notre histoire. Nous vous invitons donc à transmettre des photos anciennes ou récentes d'activités passées du syndicat à Lira Buschman ([buschml@psac-afpc.com](mailto:buschml@psac-afpc.com)) ou au Bureau national par courriel.